

*In hommage attentif,
M. Piron*

L'ENSEIGNEMENT DES LITTÉRATURES D'EXPRESSION FRANÇAISE

SÉANCE PLÉNIÈRE

RAPPORT INTRODUCTIF DE M. MAURICE PIRON

**Professeur de philologie romane
à l'Université de Liège**

Une longue tradition assimile la littérature française à la littérature de la France. Les raisons en sont évidentes. La France, berceau de la langue française, n'a-t-elle pas été, au fil des siècles et jusqu'à une époque encore proche de nous, l'unique pourvoyeuse des modèles littéraires composés dans sa langue? Aux jeunes gens s'initiant à la culture française pouvait-on proposer d'autres auteurs en dehors de ceux que la France avait nourris et consacrés? La valeur d'une tradition se mesure à la qualité de ce qu'elle produit, et celle dont je parle en ce moment a longtemps suffi à faire de la littérature française de France la pierre angulaire d'un humanisme moderne sans lequel les « parlants français » partout où ils se trouvent ne seraient pas aujourd'hui ce qu'ils sont.

Mais voici que les temps ont changé. Ce qu'on a appelé la nouvelle universalité de la langue française est bien différente de l'ancienne, celle des ambassades, des salons et des cours princières.

D'une part, de vieilles communautés francophones vivant dans des États bilingues ou plurilingues s'aperçoivent qu'elles ont un héritage à défendre, en d'autres termes des valeurs culturelles à faire fructifier — et si la culture ne s'identifie pas à la langue, il reste que c'est par la langue, je veux dire la langue maternelle, celle dans laquelle on s'est mis à penser le monde, que l'homme prend conscience de sa culture, c'est-à-dire de son identité foncière, puisque la culture, au sens sociologique, c'est ce qui permet à l'individu de se situer, de se relier à son milieu, même pour le contester.

D'autre part, de jeunes communautés francophones naissent et prennent leur place au soleil de la décolonisation, dans les nouveaux États africains. Loin de répudier la langue des anciens maîtres, la négritude s'empare, comme le dira Léopold Sédar Senghor, du « merveilleux outil trouvé dans les décombres du régime colonial » pour en faire l'instrument de ses chants, pour porter témoignage aussi du destin de l'homme noir, douloureusement écartelé entre deux civilisations, que nous rappelle la voix de Léon Laleau:

*Sentez-vous cette souffrance
Et ce désespoir à nul autre égal
D'apprivoiser avec des mots de France
Ce cœur qui m'est venu du Sénégal?*

Ainsi donc, le nationalisme ici et là le colonialisme ont eu pour conséquences lointaines et imprévues d'étendre et d'affermir l'idée française, mais en la démultipliant, si je puis dire, et c'est bien là qu'est la différence avec l'époque des Lumières où la France envoyait ses rayons sur le monde à partir de l'orbite Paris-Versailles.

Les études françaises dans le monde,

Montréal, AUPELF, 1973.

J'aborde ici, vous le devinez, l'idée de francophonie. Ce mot, je ne le prononce pas sans quelque crainte car, parmi les connotations dont il se charge suivant les lieux et les milieux, certaines sont, paraît-il, peu rassurantes. Cependant, il n'est pas niable que, depuis dix ans au moins, existe une communauté des pays de langue et de culture françaises consciente de son entité. J'ai expliqué ailleurs, dans une communication faite à l'académie de Belgique en présence du président Senghor, comment cette réalité nouvelle était apparue et ce qu'elle représentait. La francophonie chez plusieurs semble se distinguer de la France au point de s'y opposer: à mes yeux, c'est là une déviation de l'idée. Mais il est bien certain qu'à la suite de l'état de choses que j'ai sommairement décrit tantôt, la France n'est plus seule à assumer, dans le monde actuel, le destin de sa langue et de la littérature dont cette langue est l'instrument. Il est non moins certain, par ailleurs, que la culture française, émanation d'un État axé lui-même sur sa capitale, est l'une des plus centralisées qui existent. Or, ce qui a été une force dans le passé peut se révéler une faiblesse à l'ère de la planétisation.

Un remède qui est aussi un espoir: telle est précisément la francophonie dont la vocation la plus évidente me paraît être de décentraliser la culture française.

Cette dernière se trouve à son tour modifiée par le cadre nouveau où elle s'insère. Si la francophonie rassemble autour d'une même langue des pays à substrats divers et des ethnies autres que françaises, il faut admettre dorénavant qu'une seule langue ne postule pas nécessairement une seule culture — et nous voilà confronté avec la francité, néologisme qui est, lui aussi, objet de discussion. La francité serait, si l'on veut, «la voix plurielle de la France». Plus exactement, c'est une forme d'expression française où se syncretise une pluralité de cultures.

Ce préambule un peu long n'était peut-être pas inutile pour faire saisir la mutation en train de s'accomplir dans le concept de littérature française. L'extension de ce concept n'est-elle pas devenue chose tangible? Il suffit en effet d'observer l'importance croissante, sur le marché du livre, des ouvrages français étrangers à l'Hexagone. En concluera-t-on que, la langue étant le plus sûr critère d'identification d'une littérature, plus rien ne sépare les œuvres françaises de France des autres productions écrites dans la même langue? On le voudrait bien, mais force est d'avouer que nous sommes loin de compte. Avant tout, il y a le poids de l'habitude qui retentit dans les programmes officiels: quiconque parle d'un cours d'auteurs français du XIX^e ou XX^e siècle parle d'écrivains et de textes appartenant à la France littéraire. Si l'on veut prévoir aussi des œuvres québécoises, suisses-romandes, haïtiennes ou maghrébines, il faudra le dire expressément. Mais ici se pose le statut de ces littératures qui sont françaises sans être de France. Convient-il de traiter chacune d'elles à part comme s'il s'agissait d'une littérature nationale? Ou doit-on les réunir en un tout que l'on fera semblant de tenir pour homogène — mais alors de quel nom désigner l'ensemble de ces littératures qui représentent toute la francophonie moins la France?

Nous sommes ici au cœur d'un problème délicat qu'il serait vain de vouloir éluder. Le statut des littératures françaises hors de France est, reconnaissons-le, foncièrement ambigu. Je me sens toujours choqué quand je vois mettre sur le même plan l'Antillais Aimé Césaire, le Belge Félicien Marceau, le Canadien Hubert Aquin, le Haïtien Davertige, le Suisse Ramuz et l'Irlandais Beckett. On ne peut additionner que des quantités de même

espèce; or, dans le hochepot des noms cités il y a un instant, plusieurs espèces interviennent.

Tout d'abord, ne peuvent entrer en ligne de compte ici les écrivains nés hors de France mais qui voient se dérouler à Paris une carrière qui ne doit rien à leur pays d'origine. Après tout, que Félicien Marceau soit Belge (l'état-civil le fait naître à Kortenberg, près de Bruxelles), c'est sans importance, et on l'oublie, tout comme on oublie que Beckett est Irlandais, Green Américain, Ionesco Roumain, tout comme on a oublié que Leconte de Lisle venait de l'île de la Réunion et José-Maria de Hérédia, de Santiago de Cuba.

Ce que nous avons à considérer au-delà d'auteurs pris isolément, c'est le groupe socio-linguistique auquel ils se rattachent. Les pays dits francophones ne le sont pas au même niveau, ni suivant le même processus de formation. L'histoire culturelle nous commande ici de distinguer fondamentalement:

- les domaines où l'ethnie française a débordé des frontières plus ou moins artificielles séparant les Etats, qu'il s'agisse de régions contiguës à la France (comme la Belgique française, la Suisse romande, le Val d'Aoste) ou de territoires de peuplement français tels que le Québec;
- les pays étrangers au domaine héréditaire du français et où ce dernier s'est développé par dessus des parlars indigènes appartenant à d'autres familles de langue.

Il va de soi que, du point de vue littéraire, on ne peut confondre dans un même tout l'ensemble des œuvres produites dans des pays de statuts aussi divers, surtout si l'on entend distinguer cet ensemble hétéro-cohérent de ce qui s'écrit dans l'Hexagone. Les pays de tradition française méritent d'être considérés à part en raison des traits de parenté qu'ils offrent avec les autres provinces françaises (le régionalisme, par exemple), en raison aussi de la physionomie propre que leur confère une situation de marche ou de glacis dans un État distinct de la France où coexistent d'autres communautés culturelles. C'est la raison pour laquelle j'avais proposé d'appeler marginales ces littératures que l'Encyclopédie de la Pléiade, dans son *Histoire des littératures* (t. III), range, avec les littératures dialectales, parmi les littératures connexes. J'avoue que, marginales ou connexes, ces qualifications ne conviennent guère. «Connexe» fait un peu penser à «annexe», et c'est malencontreux pour les territoires wallons, vaudois ou valaisans qui, adossés au monde germanique, ne courent déjà que trop le risque de se faire prendre pour des réduits, sinon pour des culs-de-sac. Quant à «marginal», le terme est équivoque, car, s'il se dit de ce qui est situé aux extrémités latérales d'un domaine, il se dit également de ce qui est en dehors de la norme: seraient marginales en ce sens les productions relevant de l'argot, du «suspense» policier, de la bande dessinée et, d'une façon générale, de ce qu'on nomme les genres para-littéraires.

Le cas est plus embarrassant encore s'il s'agit de désigner les autres littératures du monde francophone. Aussi bien, inutile d'insister davantage; et on fera mieux de se mettre d'accord sur un libellé purement descriptif qui ne touche pas aux problèmes de fond: **les littératures d'expression française**, dénomination qui comprend bien entendu, et au tout premier chef, la production de la France elle-même. Le pluriel se justifie par le souci de réserver le caractère d'autonomie que pourraient revendiquer certains domaines: je songe au Québec ou à l'Afrique Noire. Car, s'il est vrai que la langue est la condition nécessaire d'une littérature, elle n'en

est pas toujours la condition suffisante, une différence de civilisation pouvant provoquer la segmentation littéraire d'un même domaine linguistique.

Il est temps d'en arriver à la question centrale: Pourquoi enseigner les littératures d'expression française (en dehors de la littérature de France, qui n'est pas en cause ici)?

On pourrait se contenter de répondre: tout simplement parce qu'elles existent. Un de nos maîtres disait autrefois: «Aucune vérité n'est négligeable et, pour justifier une recherche, il n'est point requis d'en établir l'utilité». Sans doute. Pourtant, en l'occurrence, ce serait passer à côté de la question, attitude d'autant plus regrettable que nous avons de bonnes raisons de promouvoir l'enseignement de ces littératures.

Je dis bien: de ces littératures — et pas nécessairement de leur histoire. La distinction mérite qu'on s'y arrête.

L'histoire littéraire est une chose, l'explication des œuvres en est une autre. Il est tout à fait légitime de concevoir, parallèlement à l'histoire des lettres françaises telle que la retracent d'excellents manuels classiques, des histoires particulières consacrées à la tradition littéraire des pays de langue française. D'autant qu'il s'agit de mouvements indépendants les uns des autres.

La littérature française de l'Afrique Noire, si on excepte les préludes (antérieurs de peu à 1940), n'a vraiment commencé qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale avec des écrivains sénégalais, malgaches, martiniquais ou ivoiriens nés entre 1906 et 1916. En Afrique du Nord, Albert Memmi a montré que la «première génération d'écrivains maghrébins, définitivement nommée la génération de 1952, éclôt à la veille de l'indépendance du Maghreb». Elle avait été précédée par les écrivains-touristes d'origine française et préparée par les écrivains français d'Afrique du Nord — exemple Albert Camus — écrivains autochtones, cette fois, mais de vocation européenne, qui tiennent à l'Afrique du Nord, ainsi que l'écrivait encore Memmi, «comme à une seconde patrie». Aux Antilles, l'histoire littéraire débute plus tôt. L'indépendance de Haïti, proclamée en 1804, ouvre la voie à une période d'imitation qui ne prendra fin qu'aux environs de 1930 avec l'École haïtienne qui assume enfin le destin de l'île et de sa population colonisée.

«Il y avait aux Antilles depuis cent ans une littérature produite par les autochtones sur le modèle exclusif de la littérature française; mêmes formes: sonnets, ballades, pantoums, alexandrins ou huitains aux rimes riches, masculins ou féminines; mêmes thèmes: la nature, l'enfant, la nostalgie du temps qui passe, les émois ou les souffrances de l'amour...». Cette remarque faite par Lilyan Kesteloot n'est pas seulement vraie du pays de Toussaint Louverture avant la génération qui nous a donné Jacques Roumain et Jacques-Stephen Alexis. Elle s'applique parfaitement aux pays de tradition française qui ont connu une longue léthargie littéraire dont certains d'ailleurs — la Louisiane et le Val d'Aoste — ne sortiront sans doute jamais.

Ces pays — la Belgique, la Suisse et le Canada — ont un vrai passé littéraire lié, pour les deux premiers, à une appartenance linguistique au domaine français qui date du Moyen Age. Mais ce passé, à quelques exceptions près, est morne, ennuyeux, sans relief et de peu d'intérêt pour d'autres que les régnicoles. Les provinces belges sous l'Ancien Régime

ont donné quelques noms importants, clairsemés au long de plusieurs siècles. C'est seulement après la création de la Belgique indépendante, en 1830, que s'organise un mouvement des lettres qui se déclare national et ne produit que des épigones, jusqu'à ce que Charles De Coster publie l'authentique chef-d'œuvre de *la Légende d'Uylenspiegel* (1867). Ce premier témoignage d'une littérature belge d'inspiration flamande et d'expression française passera inaperçu. Il faudra attendre la fièvre du naturalisme et ses excès pour que la France découvre, non sans ébahissement, les robustes étalons flamands qui s'ébrouent dans les écuries d'Augias.

En Suisse romande, c'est la Réforme qui éveille la vie littéraire, en attendant que l'helvétisme du doyen Bridel lui apporte, à la fin du XVIII^e siècle, l'ambition d'une poésie nationale et académique. Marquée par le calvinisme, la plus austère des religions, la Suisse ne s'en est jamais tout à fait remise. N'est-ce pas à cette empreinte qu'elle doit d'être restée si longtemps la terre des bonnes pensées qui font la mauvaise littérature? Trop d'écrivains romands se sont voués avec application à la beauté morale et à l'introspection morose. Aussi, avant le passage en tempête de quelques Vaudois notables — le dernier s'appelle Jacques Chessex — le pavillon de l'oncle d'Helvétie renfermait beaucoup de poussière sur beaucoup de livres.

Il en irait presque de même de la bibliothèque des cousins canadiens-français. Mais l'enjeu de la survivance confère une volonté de combat et une tension dramatique à l'œuvre de ces romanciers, de ces poètes que l'on prendrait aisément pour de simples attardés du romantisme, du Parnasse ou du symbolisme. L'imitation, parfois gauche, parfois brillante, n'arrive pas ici à n'être que de la décalcomanie. Cette production d'une minorité francophone isolée sur un continent anglo-américain revêt une dimension socio-politique que ne possèdent pas, au même degré les littératures voisines de la France qui se meuvent dans des contextes moins contraignants. L'histoire littéraire, ici encore, débute assez tôt: à l'époque de la Nouvelle France. Qu'il s'agisse des relations des Jésuites ou des lettres de Marie de l'Incarnation, ce sont des œuvres écrites par des Français à l'usage de la métropole. La véritable tradition littéraire canadienne-française, remonte au début du XIX^e siècle et, comme en Belgique, comme en Suisse, elle se jouera en deux temps: une longue période de préparation ou d'attente (si l'on accepte ces vues finalistes) avant l'efflorescence décisive. Mais la voix du Québec sera parfois entrecoupée de silences. Ce qui permettra à l'explosion des années 50-60 d'avoir tout son retentissement.

Ce survol panoramique fait apparaître que les littératures françaises extérieures à la France sont d'âge relativement récent. Leur parcours est certes très inégal, si l'on compare les littératures d'Europe ou d'Amérique à celles de l'Afrique, mais, pour les unes et les autres, seule la dernière étape compte, celle où l'on voit une littérature-reflet s'effacer devant une littérature-crédation.

C'est d'abord dans les pays de vieille tradition française que le virage s'est amorcé au tournant du XX^e siècle: en Belgique, avec la génération des Verhaeren et des Maeterlinck, en Suisse avec Ramuz et le groupe des *Cahiers vaudois*. Après les deux guerres mondiales, ce sera le tour des Antilles, puis du Québec qui rattrape alors le faux départ de l'École littéraire de Montréal. Quant à l'Afrique Noire, la dernière venue, elle accédera d'emblée à une authentique créativité poétique et romanesque sans passer par la longue enfance et l'âge ingrat des littératures nées dans des domai-

nes plus profondément francisés. Si bien qu'en la durée de trois générations, l'espace littéraire français s'est totalement transformé: alors que la production originale se concentrait dans le bassin parisien avec quelques gisements exploités sur les bords extérieurs de l'État-Hexagone, on a vu surgir en des points divers et nombreux tout un réseau d'œuvres qui avaient pour caractéristique de ne ressembler qu'à elles-mêmes. Voix françaises d'outre-France, porteuses d'un accent étranger à celui de la métropole, ces œuvres, ces littératures s'imposent à l'enseignement par leur valeur propre. Et c'est en définitive le critère de la valeur qui fonde la nécessité de cet enseignement et nous permet d'apporter la seule réponse convenable à la question que je posais en commençant cette partie de mon exposé.

Cette valeur diront quelques sceptiques, il faudrait peut-être la prouver. Mais comment prouver le mouvement mieux qu'en marchant? Qu'on lise donc — et ici que ne faudrait-il pas citer! On comprendra que je ne puisse ni ne veuille me livrer à un inventaire, encore moins à un palmarès. Déjà, des anthologies comme celles de Damas, de Senghor et de Kesteloot, pour nous en tenir à l'Afrique et à ses prolongements ont eu un effet de choc significatif. Les œuvres de Césaire, d'Edouard Glissant, de Mongo Béti, de Bernard Dadié, de Birago Diop, d'Assia Djebar nous introduisent dans un univers de pensée et de sensibilité trop différent des mentalités européennes pour ne pas constituer, à l'égard de celles-ci, un enrichissement précieux, un salutaire dépaysement. Cet exotisme de l'intérieur n'a cependant rien à voir avec ce qu'on appelle la littérature exotique, qui est le fait d'écrivains européens. Celle-ci pourrait-elle offrir des textes comparables à la *Tragédie du roi Christophe*, à *L'Aventure ambiguë*, à *Hosties noires*, à *La lézarde*, au *Devoir de violence* et, si nous passons en continent américain, à *Gouverneurs de la rosée*, à *Menaud, maître draveur*, à *Salut Galarneau*, à *L'homme rapaillé*?

Pour être moins étrangères au style de vie de la France, la Suisse romande et la Belgique, mieux connues, semble-t-il, offrent encore matière à d'authentiques révélations. Sans doute, il y a belle lurette que Ramuz et Ghelderode sont entrés, malgré leur excentricité, dans la filière des manuels, des programmes et des thèses. Soit dit en passant, la Belgique, à la différence d'autres domaines comme le Québec, perd de sa relative autonomie littéraire depuis que la génération des grands Flamands s'est éteinte, et les écrivains qui la représentent aujourd'hui, si on les juge à l'accent de leurs œuvres, pourraient tout aussi bien se confondre avec les écrivains de France. Il n'empêche qu'un poète de tout premier ordre comme le Wallon Robert Vivier n'a pas eu sa place dans la fameuse collection carrée où l'on trouve Charles Aznavour et Charles Trenet. Pas plus du reste que l'admirable lyrique romand Pierre-Louis Matthey ou que les chantres du Jura bernois, Jean Cuttat et Alexandre Voisard. Et qui connaît, ailleurs qu'à Lausanne et à Genève, la vivante richesse des *Cahiers de la Renaissance vaudoise*?

De telles interrogations qui portent, non plus sur la qualité des œuvres en cause, mais sur l'ignorance où nous nous trouvons souvent à leur sujet, font surgir un autre problème. C'est celui des écrivains qui, ne vivant pas et ne publiant pas en France, plus précisément à Paris, ne participent pas à la diffusion internationale du livre français. Les circuits de distribution les ignorent, ce qui est dommageable à la réputation méritée de ces auteurs et à notre information. En 1967, le «Prix littéraire de la revue *Études françaises*» créé au Québec avait distingué, lors de sa première attribution, le remarquable roman de l'Ivoirien Ahmadou Kourouma, *Les Soleils des*

indépendances. La première édition, parue aux presses de l'Université de Montréal en 1968, passa à peu près inaperçue: le succès du livre date de sa republication aux éditions du Seuil. Cette expérience n'est pas unique. On pourrait faire une enquête sur les auteurs québécois d'aujourd'hui connus du public français: ils se départageraient selon que leurs œuvres ont reçu ou non l'estampille parisienne. Il y a là un problème grave pour les écrivains de la francophonie. Le signaler n'est malheureusement pas le résoudre.

Raison de plus, dirons-nous pour que l'enseignement fasse ici sa part en aidant à rompre un silence qui nous prive de quelques accords parmi les plus originaux dans le concert des lettres contemporaines. Oui, il faut enseigner les littératures d'expression française, mais comment faut-il les enseigner?

C'est à cette dernière question que je vais m'efforcer de répondre en vous soumettant quelques suggestions pratiques.

Mais d'abord posons la question de principe: convient-il de réserver un enseignement spécial à ces littératures?

Réponse: oui, sinon elles ne seront jamais enseignées en dehors de leur pays d'origine. L'idéal, bien sûr, serait que l'on considère la littérature française comme un grand tout à l'intérieur duquel les frontières politiques ou ethniques seraient abaissées. On verrait alors figurer côte à côte dans un même chapitre, celui de la poésie, par exemple, Aragon, Pierre Emmanuel, Alain Grandbois, Marcel Thiry, Rabemamanjara et Maurice Chappaz. Cela signifierait que, dans l'expression «littérature française», l'adjectif «français» aie pour référent «francophone» et non plus «France». En attendant, je tiens que ce mieux est un ennemi du bien.

Au reste, si l'on considère le point de vue de l'histoire littéraire, il devient évident que chaque pays doit promouvoir la connaissance de son passé littéraire propre. Il n'est peut-être pas urgent que l'on enseigne l'histoire de la littérature québécoise dans les facultés belges ou l'histoire des lettres françaises de Belgique au Canada ou en Suisse. Mais dans les universités des pays francophones, des cours et des séminaires de recherche doivent être organisés en vue d'étudier objectivement tous les faits qui constituent la littérature du pays en question. On souhaiterait de plus que, dans chacun d'eux, un centre soit créé qui réunisse la documentation nécessaire à l'élaboration de thèses et de travaux de troisième cycle. De tels centres spécialisés existent déjà: par exemple à l'Université de Lausanne, pour les lettres romandes; et on sait qu'il y en a plusieurs dans les universités canadiennes.

Toujours en s'élevant de la base au sommet, d'autres centres doivent être prévus qui auraient pour objectif l'information relative à l'ensemble des littératures d'expression française. Moins nombreux que les précédents et judicieusement répartis à l'échelle intercontinentale, ils fourniraient le support logistique pour entreprendre l'étude comparative de la francophonie littéraire. C'est là un domaine de recherches passionnantes et, pour y avoir un peu mis la main, je puis garantir que l'application des méthodes sociologiques et structuralistes y trouverait un terrain favorable et aboutirait à d'heureux résultats. Rien n'empêcherait naturellement tel de ces centres de se donner une vocation spéciale en rapport avec sa situation ou l'orientation personnelle de ses promoteurs. Dans cet ordre d'idées, on mentionnera une première réalisation: la création, en 1968, à l'université de

Sherbrooke d'un Centre d'études des littératures d'expression française (CELEF) dont l'organe est la revue *Présence francophone*.

Ceci m'amène à dire un mot des instruments de travail dont nous disposons. Ils ne sont pas nombreux. On évoquera pour mémoire — mais pour mémoire seulement — l'*Histoire de la littérature française hors de France* (2^e éd., 1897) du Suisse Virgile Rossel. C'est l'histoire de tous les foyers littéraires français d'Europe (Hollande, Russie, Roumanie, etc.) aussi bien que des «trois petites France» ainsi que l'auteur nomme la Suisse romande, la Belgique et le Canada français. Plus utile parce que plus proche de nous est l'*Essai sur l'orientation des littératures de langue française au XX^e siècle* (1960) de Maurice Bémol. Le tome III de l'*Histoire des littératures* que l'Encyclopédie de la Pléiade a réservé, en 1958, aux «Littératures françaises, connexes et marginales» n'a pas tout à fait tenu, en ce qui touche à notre domaine, la promesse qu'il annonçait. Un inventaire d'une quarantaine de pages dans un volume qui, sans les index, en compte plus de 1800, c'est d'une proportion dérisoire pour traiter, dans un amalgame dont le principe est lui-même contestable, des lettres de Suisse et de Belgique, du Canada, de la Louisiane et de Haïti, de l'Afrique et du Proche-Orient.

Les grandes histoires de la littérature française, quand elles daignent s'apercevoir qu'il existe des écrivains français hors de France, les relèguent généralement dans des appendices. Le schéma classique a été fourni, dès 1923, par le *Manuel* de Jean Calvet qui offre, dans un supplément intitulé *La littérature française à l'étranger*, le tryptique Belgique-Suisse-Canada, trois chapitres rédigés par des nationaux. Le tryptique deviendra polyptique par l'adjonction d'une vue d'ensemble des littératures du monde noir dans la grande *Littérature française* en deux volumes de Larousse (qui remplace, depuis 1968, le Bédier-Hazard).

L'inconvénient de réserver un sort à part à des écrivains qui ont fait surface en France saute aux yeux quand on constate les doubles emplois auxquels on s'expose: ainsi, dans l'ouvrage que je viens de citer, le dramaturge Fernand Crommelynck et le poète Jean de Boschère figurent à la fois dans l'exposé général et au supplément Belgique.

C'est afin d'éviter ces compartimentages artificiels que Henri Clouard a généralement repris les auteurs de l'extérieur à côté des Français de France dans son *Histoire de la littérature française du symbolisme à nos jours* (1947-1950). L'exemple a été suivi depuis lors. Je me bornerai à citer le volume que Raymond Pouillart a consacré en 1968 au dernier tiers du XIX^e siècle dans la *Littérature française* dirigée par Claude Pichois: les principaux écrivains belges, suisses et canadiens-français sont intégrés tels quels au cadre des lettres françaises. Dans le même sens, mais tout en gardant encore quelque réserve, le beau manuel de Bersani, Autrand, Lecarme et Vercier, *La Littérature en France depuis 1945* (1970) accueille des textes du Québec, du Maghreb et de l'Afrique Noire.

D'importants ensembles de la francophonie littéraire ont fait l'objet de travaux de base. Sans mentionner ici les nombreux ouvrages belges, romands et québécois, c'est le cas, en particulier, de l'*Histoire littéraire de l'Amérique française* (1954) d'Auguste Viatte et des *Écrivains noirs de langue française: naissance d'une littérature* (1958) de Lilyan Kesteloot. Ces deux auteurs ont complété leur travail, chacun pour son domaine respectif, par une anthologie qui est elle-même une source de documentation. Au chapitre des anthologies, il faudrait naturellement signaler les premières du genre: celles de L.S. Senghor pour la poésie nègre et malgache (1948),

avec la célèbre préface de Sartre, d'A. Memmi pour le Maghreb (1964), de Maurice Sacre pour le Liban (1948) — et je m'en tiens là. Non sans ajouter que beaucoup reste encore à faire en vue de rassembler, de coordonner et de compléter ce qui existe déjà. L'AUPELF est toute désignée pour concentrer les efforts jusqu'ici dispersés.

. . .

L'essentiel de la réforme à opérer en vue de donner aux littératures d'expression française la part qui leur est due se situe au-delà de la création de cours spéciaux et de centres de recherches: il faut qu'elle atteigne de plein fouet l'enseignement proprement littéraire dans nos départements d'études françaises. Je veux dire par-là que les programmes doivent accueillir non pas exceptionnellement, mais régulièrement, les grands textes de ces littératures à côté des chefs-d'œuvre que l'on explique depuis toujours. Offrir par conséquent à nos élèves de licence des cours sur les poètes de la négritude, sur les nouveaux romanciers du Québec ou sur les surréalistes wallons, comme on leur en offre sur Zola, Apollinaire ou Giraudoux. C'est affaire de dosage et d'équilibre, et qu'on y aille avec prudence et discernement ne me paraît pas incompatible avec la volonté ferme de braver l'ignorance et les préjugés. Mais rassurons tout de suite ceux qui craindraient qu'on ne se détourne de la voie royale qui va de Villon et de Montaigne à Claudel et à Valéry: il ne s'agit pas de retrancher, mais d'ajouter, d'aménager, d'intégrer.

A cet égard, que les positions soient bien nettes. Prenons garde que l'accueil fait aux uns n'entraîne le refus des autres et veillons à ne pas faire le jeu d'un certain nationalisme qui, par une contraction de repli, réserverait aux seuls auteurs du pays le quasi-monopole de l'initiation littéraire. Je ne suis pas bien sûr qu'il faille commencer l'éducation des jeunes par les fables de La Fontaine ou le songe d'Athalie, et il me paraît que le recours à des textes qui expriment le milieu social où l'enfant vit et grandit s'impose pour des raisons qui combinent le bon sens à la plus élémentaire pédagogie. Tout doit venir à son heure! Mais balancer des programmes de l'école ou de la faculté des auteurs classiques français, je dis qu'il ne saurait en être question. Il faut crier casse-cou aux imprudents qui voudraient dévaluer de la sorte l'enseignement des lettres en France comme dans les autres pays de langue française. C'est peut-être dans ces derniers que l'assise du classicisme demeure la plus nécessaire: justement parce que ces pays n'ont pas connu la tradition classique de la France et qu'ils ont besoin de la discipline de pensée qu'elle représente pour équilibrer un idéal littéraire qui s'affirme — et c'est d'ailleurs ce qui en fait le prix — comme une volonté de dissonance et de rupture.

Si je défends ici une hiérarchie des valeurs, je ne défends nullement une position centrale de la France qui serait exclusive. L'esprit souffle où il veut et la vitalité des littératures francophones du XX^e siècle nous montre à suffisance qu'il existe d'autres foyers de création qu'à Paris, si même Paris reste le centre idéal de diffusion. Le temps du paternalisme est révolu, celui du pluralisme est arrivé par suite de l'émancipation des littératures cadettes à l'endroit de leur grande aînée. Au signifiant de la langue commune, le français, répondent à présent, d'un pays à l'autre, des signifiés multiples, et c'est l'ensemble de ceux-ci qui donne à la littérature française son sens nouveau — qui pourrait bien être aussi le signe de son renouveau.